

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL DE NEUVRE**

L'an **deux mil seize, le 5 février**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de **M. Jacques FERRANDON, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **29 janvier 2016**

Présents : **MM. Jacques FERRANDON, M. Didier COCHIN, Mme Geneviève PAILLERET, Mme Valérie PILORGE, Mme Brigitte MORGAND, Mme Annie BONDOUX, Mme Elisabeth PETITEAU, Philippe FAULCONNIER, M. Daniel BETTENCOURT, Mme Michelle THEVENIN, M. Samuel CORNIL, M. Jean-Luc PACAUD**

Excusés : **Mme Séverine FERRANDON, Mme Martine GAUDIAT, M. Julien OZELLE**

Secrétaire de séance : **Mme Elisabeth PETITEAU**

Après relecture, le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **Travaux de la salle polyvalente**

M. Didier COCHIN rappelle que le cabinet TRONCHE a été choisi pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, et que le projet consiste principalement :

- à créer des WC au niveau de la salle (pour répondre aux mises aux normes pour les personnes handicapées)
- à restructurer l'office et le rangement
- à améliorer l'isolation thermique et l'esthétique globale

Le cabinet TRONCHE propose 3 variantes, avec un tronc commun : isolation de la toiture et abaissement de la hauteur du plafond, restructuration de l'office, création de toilettes, création de loge à droite de la scène et d'un local de rangement à gauche, remplacement de l'éclairage.

Les variantes apparaissent au niveau de la taille des toilettes, de la disposition de l'office, et du système de chauffage (rayonnant par exemple).

Les huisseries seront remplacées. Dans la partie office, un bar sera ouvert sur la salle. Le carrelage sera remplacé (au départ, prévu pour la partie entrée, cuisine et toilettes, il serait peut être opportun de faire le changement pour la totalité de la salle). Les travaux pourraient commencer en mai.

Est évoquée la question de la création d'un parking pour personnes handicapées à l'entrée gauche (vers la scène).

Ces travaux, plus importants que ceux envisagés l'an dernier, sont estimés à environ

215 000.00 € HT au lieu des 170 000 € prévus. Il convient donc de modifier les demandes de subventions qui avaient été faites l'an dernier.

**Délibération n° 1 – 2016 :**

**Demande de subvention au Conseil Départemental : Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire présentant les travaux de rénovation à réaliser dans la salle polyvalente et pour la mise en conformité des installations de chauffage, plomberie, ventilation et électricité, selon l'étude de faisabilité préparée par l'Agence Technique Départementale de l'Allier, et complétée par le projet du maître d'œuvre :

pour une somme de : 214 720.00 € HT,  
maîtrise d'œuvre et honoraires inclus.

**DECIDE**

- D'approuver ce programme de travaux à l'unanimité des membres présents et représentés
- D'annuler la précédente délibération du 29 janvier 2015, relative au financement du projet visé ci-dessus,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti, pour un taux de 30 % du montant hors taxes
- De prévoir cette dépense au budget primitif 2016
- De s'engager à contracter les emprunts nécessaires au financement du projet selon le nouveau plan de financement ci-après :

- Conseil Départemental :	64 416.00 €
- DETR :	66 416.00 €
- Emprunt :	70 000.00 €
- auto financement :	13 888.00 €
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de ces décisions

**Délibération n° 2 – 2016 :**

**Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au titre du programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux 2016 : tranche complémentaire de travaux à la salle polyvalente :**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire présentant les travaux de rénovation complémentaires à réaliser dans la salle polyvalente et pour la mise en conformité des installations de chauffage, plomberie, ventilation et électricité, selon le projet du maître d'œuvre :

pour une somme de 46 000.00 € HT,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à solliciter au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux une subvention au taux de 30 % du coût des travaux.

- décide d'inscrire les sommes nécessaires à ces travaux au budget primitif 2016, selon le plan de financement ci-après :

- DETR 30 % :	13 800.00
- Conseil Départemental 30 %	13 800.00
- Emprunt :	10 000.00
- auto financement :	<u>8 400.00</u>
	46 000.00 € HT

- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier.

### Travaux de voirie :

La commission de la voirie a fait le tour des chemins communaux et ruraux et a relevé les travaux à effectuer. Les plus urgents et conséquents concernent les VC 3 et 17 (Les Pernelats/ la Tuilerie et rue des Foncelots), pour lesquels il convient de demander des subventions.

Des conseillers signalent qu'il faudra prévoir un prochain programme pour l'amélioration de la rue du Tennis et la rue de l'Eglise.

### Délibération n° 3 – 2016 :

#### Demande de subvention au Conseil Départemental : Dispositif de soutien aux travaux de voirie :

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire présentant les travaux de renforcement des chaussées des chemins communaux des Pernelats (VC 3) et des Foncelots (VC 17) :

pour une somme de : 12 030.00 € HT

#### **DECIDE**

- D'approuver ce programme de travaux à l'unanimité des membres présents et représentés
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental, au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie, pour un taux de 30 % du montant hors taxes
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2016, selon le plan de financement ci-après :

- Conseil Départemental :	3 609.00 €
- Auto financement :	<u>8 421.00 €</u>
	12 030.00 € HT

### Délibération n° 4 – 2016 :

#### Demande de subvention au Conseil Départemental : Dispositif de solidarité départementale :

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire présentant les travaux de branchement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif, à savoir :

- mairie

- école
- cuisine de l'école
- salle polyvalente
- caserne pompiers
- toilettes publiques de la place
- salon de coiffure
- local infirmière
- logement à côté du salon de coiffure
- legs Roger et Monique, 30 rue de Saint-Pourçain

Selon les devis des entreprises BONDOUX et CLUZEL, pour des montants respectifs de 9550.00 € et 540.00 € HT, soit un total de : 10 090.00 € HT,

#### **DECIDE**

- **D'approuver ce programme de travaux à l'unanimité des membres présents et représentés**
- **De solliciter l'aide du Conseil Départemental, au titre du dispositif de solidarité départementale pour la somme de 5000.00 €**
- **D'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2016, selon le plan de financement ci-après :**
  - **Conseil Départemental : 5 000.00 €**
  - **Auto financement : 5 090.00 €**
  - 10 090.00 € HT**

#### **Questions diverses :**

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : M. DESCOEUR, représentant le cabinet chargé de l'étude, a remis une trame du Projet d'Aménagement Durable (PADD) : ce document est donné à chaque conseiller. Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, il sera examiné et débattu.

- Station d'épuration : SAFEGE, entreprise chargé de la maîtrise d'œuvre, prépare les dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau. Cependant, l'Agence de l'Eau et la loi exigent qu'une étude de diagnostic du réseau d'assainissement soit réalisée. Le BDQE nous a donc préparé un dossier de consultation de différents bureaux d'étude pour la réalisation du schéma directeur du système d'assainissement. Cette mise en concurrence a été envoyée hier aux bureaux d'études sélectionnés et les offres seront remises avant le 26 février prochain.

- Point sur le dossier incendie du centre de secours et des garages communaux : une réunion d'expertise a eu lieu mercredi dernier. Pour ce qui concerne la partie communale (les trois garages, le local infirmière et la petite dépendance du salon de coiffure), la charpente et la toiture représentent l'essentiel des travaux. Les experts doivent confirmer leurs estimations en fin de mois.

La commune devra alors décider de la reconstruction ou non des bâtiments.

-Compte rendu des délégations du maire :

- non préemption à la vente de la propriété de SARL MK LEE, 7 rue de Moulins (appartement entre maison BERTON et futur nouveau bureau de tabac, vendu à M. et Mme MAZZEROLLES)) et 15 rue de Moulins (ancienne maison Mme LARONDE + grange, vendu à M. COLOMBERT)

- arrêté d'interdiction de stationnement des poids lourds sur le RD 33, entre la RD 2009 et la rue des Charrons, y compris sur parking de la salle polyvalente

- arrêté pour mise en priorité de la Rue des Ecoles (VC 30) sur la rue traversant la résidence de la Vieille Poste (VC 31)

- présentation du circuit de randonnée validé par le conseil communautaire : ce circuit aura deux départs possibles, l'un de Châtel, l'autre de Meillard et sera d'une longueur totale de 27 km 850 (dont 19.35 km sur Châtel et Bresnay, avec une possibilité de raccourci). Il sera représenté comme un seul « PR » (« Promenade et Randonnée » est un label FFR – Fédération Française de Randonnée – qui s'occupera de baliser les circuits). M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de proposer un nom à ce circuit (la même demande est faite au conseil municipal de Meillard et le nom sera choisi d'un commun accord).

**Pour copie conforme,  
Fait à Châtel-de-Neuvre, le 6 février 2016  
Le Maire, Jacques FERRANDON**

